



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



La DRAAF des Pays de la Loire recrute des enquêteurs de la statistique publique agricole pour réaliser le recensement agricole 2020



Le recensement agricole 2020 :

Cette opération statistique décennale européenne et obligatoire est menée pour actualiser les données de l'agriculture française. L'objectif du recensement agricole 2020 est de connaître les productions des exploitations, avec la description des superficies cultivées et des cheptels, ainsi que les principaux facteurs de production mobilisés en agriculture, en particulier le foncier avec le mode de faire-valoir et la main-d'œuvre occupée. Des questions porteront également sur l'engagement dans des démarches spécifiques (démarches de qualité et ou environnementales), sur la diversification des activités et les modalités de commercialisation des produits. C'est une aide à la décision pour les politiques publiques et les exploitants.

Le recensement s'adresse à tous les types d'exploitations agricoles (céréalières, élevage, maraîchage, arboriculture, viticulture, ...). La majorité des exploitants sera invitée à répondre par Internet, de manière sécurisée, à un questionnaire. Mais pour approfondir certaines thématiques sur l'élevage (logement des animaux, gestion des déjections animales, autonomie alimentaire), sur la main-d'œuvre ainsi que sur d'autres caractéristiques générales des exploitations, un échantillon représentatif d'exploitations aura à répondre à un questionnaire plus long et détaillé. Ce volet sera collecté par enquêteur.

L'activité proposée :

Elle s'adresse à des personnes à la recherche d'une **activité complémentaire** et qui **bénéficient déjà** d'une **couverture sociale**.

L'enquêteur travaille en **collaboration avec le Service Régional de l'Information Statistique et Économique (SRISE)** et plus particulièrement avec l'équipe chargée de la collecte des informations (**Pôle Enquêtes**). Il est placé, durant sa mission, sous l'autorité hiérarchique du chef du SRISE.

Les enquêtes confiées font partie du programme d'enquêtes de la **statistique publique**. Elles sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique. L'enquêté a **obligation de répondre**, en contrepartie de quoi la loi lui garantit la **confidentialité** des informations déclarées.

L'enquêteur s'engage à **réaliser un nombre d'enquêtes** négocié avec le SRISE, en général proche de son lieu de résidence. Il reçoit de celui-ci les **consignes** de travail et le **matériel** de collecte nécessaire à la réalisation des enquêtes (carte d'enquêteur, courriers officiels, micro-ordinateurs pour la saisie des réponses, instructions de collecte).

Il prend **rendez-vous** avec chacune des exploitations dont il a la charge et se déplace sur le terrain, avec son véhicule personnel, pour les rencontrer. Il **collecte** les informations sur micro-ordinateur par le biais d'une application dédiée. De retour à son domicile, il **vérifie** la qualité des réponses collectées. Il **transmet** régulièrement, via sa connexion internet, les enquêtes qu'il a réalisées. Il est en contact régulier avec le pôle Enquêtes pour s'informer des points d'actualité concernant l'enquête ou pour signaler toute difficulté de collecte (refus de répondre, changement d'exploitant, ...).

Pour en savoir plus sur la mission d'enquêteur de la statistique publique agricole et le dépôt de candidature, consulter la fiche de poste

Pour en savoir plus sur la DRAAF des Pays de la Loire :

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr